

Département
MARNE

Nombre de Membres

Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris Part à la Délibération
27	27	25

Date de la Convocation

27 novembre 2025

Date d’Affichage
27 novembre 2025

Objet de la délibération

No 2025-100294
Finances

**Publicité dans le bulletin
d’informations Brie Champenoise
Nouveau tarif**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE M O N T M I R A I L**

Séance 04 décembre 2025

Le quatre décembre deux mille vingt-cinq à vingt heures trente, le conseil de la ville de Montmirail s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur Etienne DHUICQ, Maire.

Présents : Etienne Dhuicq, Valérie Jacquinot, Romain Girardin, Brigitte Lagrue, Philippe Chevriot, Marie-Claude Himmesoete, Dominique Thuault, Jean-Pierre Schang, Mohamed Benahmed, Pascal Hourlier, Alain Guenon, Juan Garcia Rodriguez, Claudette Bouché, Elisabeth Benard, Stéphane Paquet, Christine Guimarey, Romain Richomme, Tristan Ruiz, Sabine Mary, Enzo Joberty,

Absents représentés : Monique Morel pouvoir à Philippe Chevriot, Pascal Poisson pouvoir à Romain Girardin, Jean-Paul Colmont pouvoir à Brigitte Lagrue, Catherine Ruiz Collas pouvoir à Tristan Ruiz, Coralie Adnot pouvoir à Elisabeth Benard

Absentes excusées : Valérie Prieur, Karine Bocquet

Secrétaire de séance : Tristan Ruiz

Vu le budget de la collectivité,

Après avis favorable de la commission communication et finances en date du 02 décembre dernier,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l’unanimité, décide :

-d’une parution du bulletin Brie Champenoise Info limitée à 2 fois par an au lieu de trois selon les tarifs suivants, à compter du 1^{er} janvier 2026 :

1/8 de page	100 €
¼ de page	275 €
½ page	500€
1 page entière	1000€

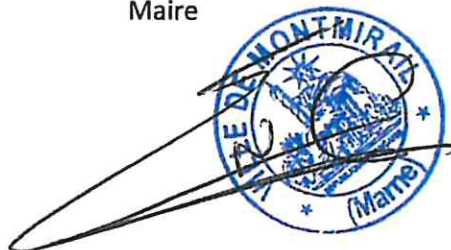
Avec 15% de réduction si réservation dans les deux bulletins.

Pour extrait conforme,

Le 04 décembre 2025

Etienne DHUICQ

Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

051-215103557-20251204-2025-100294-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/12/2025
Publication : 09/12/2025